

[Texte]

**M. Blais:** Pardon, de l'imaginaire collectif.

**M. Hogue:** On est beaucoup plus dans Jung que dans l'artiste.

**M. Blais:** Oui, et finalement, on se retrouve devant la nécessité de définir la culture. L'UNESCO a fait l'effort à plusieurs reprises, de même que plusieurs pays dont la France, l'Angleterre, l'Allemagne et même le Canada. On s'y est pris à plusieurs reprises: essayons de définir ce qu'est la culture. On l'a tenté en Ontario il n'y a pas si longtemps, et on le tente maintenant au Québec. On reste toujours un peu sur notre faim.

Cependant, le projet de loi se retrouve devant le fait de l'artiste. Nous avons des artistes qui vivent parmi nous. Vous en avez nommé un bon nombre, qui sont représentatifs d'ailleurs. Ces artistes sont avec nous depuis longtemps et expriment leur for intérieur. Ils nous rejoignent en autant qu'ils expriment un peu qui nous sommes. Dans cette expression, nous avons trouvé un plaisir auquel nous accordons une grande importance.

Finalement, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les gouvernements municipaux et même le secteur privé ont investi pour que ces artistes puissent rejoindre leur public.

Le projet de loi reconnaît l'évolution qu'il y a eu entre l'artiste, d'une part, et son public, d'autre part. Les associations et les producteurs ne sont là que pour faciliter le pont qui doit se créer entre l'artiste et son public. Notre définition de l'artiste s'en trouve restreinte dans une certaine mesure, mais on a voulu cela. On a voulu restreindre la définition pour ne pas embrouiller les choses plus qu'il ne le fallait. On voulait définir l'artiste tel que nous le retrouvons dans notre société. Il y a même un consensus qui existe au Québec, en Ontario et partout au Canada sur qui est un artiste. Là où ce consensus n'existe pas et est en question, nous avons dit: Remettons à plus tard cette définition; renvoyons au tribunal la possibilité de nous conseiller sur de nouvelles définitions d'«artiste».

• 2115

Je ne sais pas si je réponds mieux à votre question.

**M. Hogue:** Vous commencez à vouloir y répondre, monsieur Blais, mais vous ne touchez absolument pas à la question. Je vous ai nommé Claude Morin, Serge Turgeon, Gilles Vigneault, Roch Voisine, Jean Lapointe et Anne Murray. Vous connaissez leurs appartenances et je les connais aussi.

La disposition générale dans les alinéas b), c) et d) choque nécessairement certains de ces individus et présente une dichotomie certaine face aux transporteurs de culture. Dans la culture, il y a obligatoirement de l'idéologie. Cela va de soi.

Je veux être assuré que les artistes, où qu'ils soient sur le territoire qui s'appelle le Canada, répondront à une idéologie qui est inscrite ici, non pas dans un avant-propos, mais dans une disposition générale.

Je ne veux pas provoquer de débat philosophique. Ma question n'est pas philosophique. Elle est extrêmement réaliste. On a mis cela dans un texte. Ce texte-là n'est pas philosophique. L'imaginaire collectif fait partie de la réalité quotidienne. Vous me suivez, monsieur Blais?

[Traduction]

**Mr. Blais:** Excuse me. The collective imagination.

**Mr. Hogue:** We're much closer to Jung than to the artist.

**Mr. Blais:** Yes, and finally we find ourselves having to define culture. UNESCO has tried this many times, as well as several countries, such as France, England, Germany and even Canada. We have tried several times; we're trying to define culture. We tried to do so in Ontario not too long ago and now we are trying to in Quebec. We are still not satisfied.

The bill, however, must face the fact that there are artists, some of whom live among us. You named several, who represent other areas. These artists have been with us for a long time and they express their innermost feelings. They reach us since they express who we are. Artistic expression is for us a source of great joy and a matter of great importance.

Finally, the federal government, provincial governments, municipal governments and even the private sector have invested in these artists so that they can reach out to their public.

The bill recognizes the evolution that has occurred between the artist and the public. Associations and producers are only there to make building the bridge easier between the artist and the public. Our definition of an artist is restricted in some ways, but we wanted it that way. We wanted to restrict this definition so that we would not needlessly confuse things. We wanted to define our artists as they exist in our society. A consensus even exists in Quebec, in Ontario and everywhere in Canada on what an artist is. Where there is no consensus or where there are doubts, we have said: let us put off this definition; let us leave it up to the tribunal to advise us on new definitions of what is an "artist".

I do not know if I'm giving you a better answer.

**Mr. Hogue:** You were starting to give me an answer, Mr. Blais, but it has nothing to do with my question. I mentioned Claude Morin, Serge Turgeon, Gilles Vigneault, Roch Voisine, Jean Lapointe and Anne Murray. You know their political leanings as well as I do.

Of course some people will object to the general principle in paragraph b), c) and d), and some cultural media will be faced with a dichotomy. Culture has an inherent ideology. That is to be expected.

I want to be sure that artists, regardless of where they live in this country called Canada, will respond to an ideology that is reflected here, not in a preamble, but in a general principle.

I do not want to embark on a philosophical debate. My question is not a philosophical one. It is very pragmatic. That notion was included in a document which is not philosophical. Collective aspirations are part of daily life. Are you following me, Mr. Blais?